

**COMPOSITION DES JURYS DE RECRUTEMENT
Année universitaire 2022-2023**

Le Directeur de l'Institut Agro Dijon

Vu l'arrêté du 1er août 2019 modifié relatif aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les instructions et les instructions complémentaires relatives à la voie apprentissage du concours commun précité pour la session 2023.

ARRETE

Article 1 :

Le jury de recrutement pour l'accès à la **première année de la formation d'ingénieur par apprentissage spécialité Agroalimentaire** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président :

Sébastien DUPONT, Maître de Conférences, L'institut Agro Dijon

Membres :

Magdalena BERERD, représentant de la profession, NIGAY
Dominique CHAMPION, Professeure des Universités, L'institut Agro Dijon
Céline CHEVAUCHET, représentante du centre de formation d'apprentis, IFRIA-BFC
Nicolas ETIENNE, représentant de la profession, STEF
Charlotte FOLLON, représentante de la profession, EURIAL
Camille FOURET, représentante de la profession, Lactalis
Hervé GRILLON, représentant de la profession, Lactalis
Stéphane GUYOT, Maître de Conférences, L'institut Agro Dijon
Michel HABERSTRAU, représentant du centre de formation d'apprentis, IFRIA-BFC
Pierre-André MARECHAL, Professeur des Universités, L'institut Agro Dijon
Gaëlle ROUDAUT, Maître de Conférences, l'Institut Agro Dijon
Charlotte WAKOSA, représentant de la profession, LDC

Article 2 :

La Directrice des Enseignement et de la Vie Etudiante est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté sur le site internet de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON, le 09 avril 2023

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Bénédicte MACE

